

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2019

DÉLIBÉRATION N° 2019-56 : ADOPTION DU BUDGET RECTIFICATIF N° 2 POUR 2019

Le Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité,

- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-17, relatifs à l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-11, relatifs au Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment son article R.131-30-1, relatif aux compétences du Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment ses articles 175, 176 et 177 ;
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence ;

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

D'approuver les autorisations budgétaires suivantes relatives au budget rectificatif n° 2 pour 2019 :

- 1 184 ETP et 1 214 ETPT sous plafond, 73,6 ETP et 69,2 ETPT hors plafond ;
- 306 850 000 € d'autorisations d'engagement, dont :
 - 87 900 000 € en personnel,
 - 30 500 000 € en fonctionnement,
 - 181 450 000 € en intervention,
 - 7 000 000 € en investissement ;
- 289 900 000 € de crédits de paiement, dont :
 - 87 900 000 € en personnel,
 - 26 243 000 € en fonctionnement,
 - 168 757 000 € en intervention,
 - 7 000 000 € en investissement ;

- 287 700 000 € de recettes ;
- un solde budgétaire déficitaire de 2 200 000 €.

ARTICLE 2 :

D'approuver les prévisions budgétaires suivantes :

- une variation de trésorerie de -2 200 000 € ;
- -200 000 € de résultat patrimonial ;
- 4 400 000 € de capacité d'autofinancement ;
- une variation du fonds de roulement de -2 200 000 €.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,



Christophe AUBEL

Le Président
du Conseil d'administration,



Philippe MARTIN